

Les conditions générales de vente décrites ci-après s'appliquent à toutes nos ventes conclues avec un consommateur ou non-professionnel, c'est-à-dire toute personne physique ou morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Mars 2023

1/ IDENTITE DU VENDEUR ET DU MEDIATEUR DE CONSOMMATION

- SAS au capital de 3 070 480,00 €, immatriculée au RCS d'Auch sous le n° 402 613 590, dont le siège social est sis: Route de Condom à FLEURANCE (32500) 05 62 06 69 00 - contact@bigmat-camozzi.fr
- **Tout consommateur ou non-professionnel a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, si sa tentative de résolution amiable de son différend avec le professionnel a échoué passé un délai de 5 semaines et qu'il en a la preuve ; il peut alors avoir recours à : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris, ou sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir.**

2/ DISPOSITIONS GENERALES

- Toute commande de marchandises implique l'acceptation par l'acheteur des présentes conditions générales de vente.
- Par accord express, des conditions particulières peuvent être consenties par écrit à l'acheteur.

3/ CONFIDENTIALITÉ

- Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par le vendeur demeurent sa propriété, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur. Le vendeur ne peut pas être considéré comme le maître d'œuvre du client.

4/ INFORMATION SUR LES PRODUITS- TOLERANCES

- Toutes les informations sur les caractéristiques essentielles des produits, les conditions de leur usage, les prix, les délais et le coût de livraison, ainsi que le cas échéant le délai de disponibilité des pièces détachées sont communiquées préalablement à toute vente à l'acheteur en magasin.
- L'acheteur doit s'assurer, préalablement à la vente, de la conformité des marchandises qu'il souhaite acquérir à l'utilisation qu'il souhaite en faire.
- Les marchandises commercialisées par le vendeur sont conformes aux spécifications techniques requises et à la législation/réglementation en vigueur. Certaines d'entre elles sont susceptibles de subir des variations de teneur en eau, de masse volumique et/ou de dimension, de couleurs ou de poids en fonction notamment du traitement et de l'utilisation qui en est faite. Ces variations bénéficient des tolérances d'usage.

5/ FORMATION DES VENTES

- La vente en magasin est réalisée par le paiement lors du passage en caisse. Il est délivré/ pourra, sur demande, être délivré un ticket de caisse pour tout achat. Une facture peut être délivrée sur demande.
- Le bon de commande signé par l'acheteur emporte engagement pour ce dernier d'acheter au vendeur les quantités de marchandises spécifiées sur celui-ci.

6/ PRIX ET FACTURATION

- Nos prix sont fermes et nos ventes sont toujours faites au tarif affiché ou communiqué préalablement à la commande et en vigueur au jour de cette commande. En application de la loi AGECE, la part du coût unitaire de l'éco organisme VALDELIA que l'on supporte pour la gestion des déchets issus de la REP PMCB est répercutée sur la facture à l'identique à l'acheteur, sans possibilité de réfaction.
- a titre indicatif, il est indiqué qu'eu égard à la conjoncture mondiale, des hausses tarifaires sont pratiquées unilatéralement par les fabricants ce qui impactent les prix des produits et risquent d'entraîner des conséquences également sur la disponibilité desdits produits.

7/ FRAIS DE LIVRAISON ET DÉLAIS

- le coût ainsi que les délais, de livraison sont communiqués préalablement à la commande.
- en dehors d'un cas de force majeure, en cas de non-respect des délais de livraison, l'acheteur pourra enjoindre au vendeur de s'exécuter dans un délai raisonnable par lettre recommandée avec avis de réception ou par écrit sur un autre support durable. A défaut d'exécution et sous réserve du même formalisme, l'acheteur pourra résoudre la commande.
- la commande est considérée comme résolue à la réception de cet écrit informant le vendeur de cette résolution, à moins que le vendeur ne se soit exécuté entretemps.
- si la résolution est acquise, le vendeur s'engage au remboursement intégral des sommes versées par l'acheteur dans un délai de 14 jours.

8/ LIVRAISONS - RECEPTION DES MARCHANDISES

- Les risques sont transférés à l'acheteur lorsque ce dernier, ou un tiers désigné par lui, prend physiquement possession des marchandises.

- Les marchandises transportées dans les camions du vendeur sont livrées à la porte du domicile du destinataire.
- Lors de la livraison, l'acheteur s'engage à réserver un passage suffisamment vaste et résistant pour effectuer la livraison, faute de quoi la responsabilité du vendeur ne saurait être engagée en cas de problème(s) survenant lors de l'exécution de la livraison et du déchargement.
- En cas de livraison sur chantier, celui-ci doit être d'un abord facilement accessible, sans danger et sans risque. Le vendeur décline toute responsabilité d'un dommage quelconque causé par un de nos véhicules de transport et advenant sur ce chantier si ce dommage est le fait d'un accès difficile et/ou d'un terrain non approprié. Lors de l'arrivée des marchandises sur le chantier, il appartient à l'acheteur (ou à son représentant) de vérifier leur état avant de procéder au déchargement ;
- il appartient à l'acheteur de faire toutes réserves ou réclamations pour non-conformité ou vices apparents par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 3 jours de la livraison. - passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ce formalisme, les produits livrés seront réputés conformes à la commande et aucune réclamation de ce chef ne pourra être valablement acceptée.
- L'acheteur qui n'aurait pas pris possession de la marchandise après que celle-ci ait été réceptionnée par le Vendeur, pour quelle que raison que ce soit, 15 jours après la réception de la mise en demeure du vendeur de venir la récupérer, demeurera tenu au paiement intégral de celle-ci. A défaut de prise de possession, le vendeur disposera seul de la marchandise, sans que l'acheteur puisse venir rechercher sa responsabilité. Aucune revendication de propriété ne pourra être effectuée.

9/ RETOURS

- Les marchandises livrées et acceptées ne sont pas reprises ni échangées sauf accord écrit et préalable du vendeur.
- Si à titre exceptionnel une telle reprise était convenue entre le vendeur et l'acheteur, elle ne pourrait se faire qu'en respectant les conditions suivantes :
 - retour moins d'un mois après la livraison,
 - présentation par l'acheteur de la facture originale, sur les bases de laquelle seront déduits 10% du prix unitaire net à titre de frais de reprise,
 - les marchandises reprises ne doivent être ni détériorées, ni déconditionnées.

10/ GARANTIES- GARANTIES LEGALES — RÉCLAMATIONS

- En cas de livraison non conforme, la réclamation doit être adressée au vendeur par écrit, sous pli recommandé, dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise.

